

N° 258 /PR/MIS      § ANNEE 1967.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS:

ORIGINAL	1	
JORD	1	VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;
MIS/DAI	6	VU le Décret n°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement;
MFPTT	1	
MJL-IAA	2	VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
DP.	2	
Gde CHANG.	1	
MFAEP.	1	VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965; fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
DGF-DB-CF	8	
TRESOR - DI	2	VU la Loi N°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des Hauts-Fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;
<u>  J</u>	10	
CS	5	
PREFECT.ZOU	1	VU le Décret n°342/PR du 1er Septembre 1966, portant dénomination des six Départements de la République du Dahomey;
S/P ABOMEY	1	
INTERESSES	2	VU le Décret n°304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
DGAJL	2	VU les nécessités de service; SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité;

LE C R E T E :  
-----

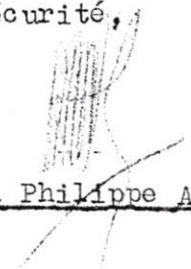
ARTICLE 1er.- M. AGOSSA HOMEVO Antoine, Préfet du Département du ZOU est chargé cumulativement avec ses fonctions actuelles, de l'expédition des affaires courantes de la Sous-Préfecture d'ABOMEY pendant l'absence de M. ATAKOUN Félicien mis à l'Hôpital.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République du DAHOMEY./.

Par le Président de la République

Fait à COTONOU, le 29 Juillet 1967.

Le Ministre de l'Intérieur et de la  
Sécurité,

  
Colonel Philippe AHO.-

  
Général Christophe SOGLO.-